

Compte Rendu

DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE BALAGNE

du lundi 16 novembre 2020 à 17h00

en visioconférence

Par convocation en date du 5 novembre 2020, les membres du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne se sont réunis, par visioconférence, le seize du mois de novembre deux mille vingt à 17h00.

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de délégués titulaires présents : 7 Nombre de délégués suppléants présents : 3

Nombre de votants : 10

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Monsieur François-Xavier	ACQUAVIVA	Communauté de communes Calvi Balagne
Madame Marie-Josèphe	CAPINIELLI	Communauté de communes L'Isula Balagna
Monsieur Attilius	CECCALDI	Communauté de communes L'Isula Balagna
Monsieur Barthélémy	COLOMBANI	Communauté de communes L'Isula Balagna
Monsieur Jean-Louis	DELPOUX	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur François-Marie	MARCHETTI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur William	MONTI ROSSI	Communauté de communes L'Isula Balagna
Monsieur Pierre	POLI	Communauté de communes L'Isula Balagna
Monsieur François	ROSSI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur Étienne	SUZZONI	Communauté de communes Calvi Balagne

Délégués titulaires ou suppléants présents sans voix délibérative :

Monsieur François	CROCE	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur Jean-Marie	SEITE	Communauté de communes Calvi Balagne
Madame Stella	ACQUAVIVA	Communauté de communes L'Isula Balagna

Rappel de l'ordre du jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Validation du compte-rendu du 17 septembre 2020
3. SCoT : compte-rendu et suite de l'atelier de travail du 8 octobre 2020 à Calvi
4. Lancement de l'étude technique de raccordement de la voie verte entre les 2 agglomérations (Calvi et l'Île-Rousse)
5. Modification du règlement intérieur du PETR du pays de Balagne
6. Renouvellement du Conseil de Développement Territorial du pays de Balagne
7. Modification de la composition des membres du comité de programmation Leader
8. Questions diverses

A été nommée secrétaire de séance : Monsieur William MONTI ROSSI

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Le Président soumet aux membres du comité syndical le report du point 3 de l'ordre du jour concernant le « SCoT : compte-rendu et suite de l'atelier de travail du 8 octobre 2020 à Calvi » à la fin de la séance.

Validation du compte-rendu du comité syndical du 17 septembre 2020

Conformément à l'article 26 du règlement intérieur du PETR du pays de Balagne, Les compte-rendus des séances des comités syndicaux présentent une synthèse sommaire des délibérations et des décisions des comités.

Chaque séance du comité syndical s'ouvre avec la proposition d'approbation du compte rendu de la séance précédente.

Toute information ou discussion intervenant avant l'ouverture ou après la clôture de la séance ne doit pas apparaître dans les compte-rendus. En conséquence, le compte rendu du comité syndical du 17 septembre 2020 est approuvé purgé des propos préalables tenus avant l'ouverture de la séance et qui ne concernaient pas l'ordre du jour.

Les précédents comptes-rendus des Comités Syndicaux sont accessibles sur :

<http://pays-de-balagne.corsica/paysBalagne.php?control=5>

Lancement de l'étude technique de raccordement de la voie verte entre les 2 agglomérations (Calvi et l'Île-Rousse)

Le Président expose aux membres du comité syndical, la volonté du pays de Balagne de développer les déplacements doux, notamment grâce au projet d'aménagement d'une voie verte, le long du littoral allant de Calvi à l'Ile-Rousse. Une étude a été réalisée pour identifier un tracé continu et réalisable à court terme entre Bodri (Commune de Corbara) et Sainte Restitude (Commune de Lumio). Pour compléter celle-ci, il est nécessaire de lancer une étude technique permettant la jonction des deux agglomérations de Calvi et de l'Ile-Rousse qui exige des aménagements particuliers au vu des difficultés rencontrées aux abords des deux agglomérations. Cette étude fait l'objet d'un financement à hauteur de 80% dans le cadre de la convention de transition écologique TEPCV 3.

François-Marie MARCHETTI questionne sur la date de fin de cette convention.

Pierre POLI lui répond que celle-ci est fixée au 12 septembre 2021. Cette étude va permettre de trouver des solutions pour le franchissement des cours d'eau de la Figarella et du Fiume Seccu vers Calvi et le contournement de la colline du Sémaphore vers l'Ile-Rousse.

Délibération 2020-024

Le Président rappelle à l'assemblée que le Pays de Balagne est signataire d'une convention "Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte" depuis le 12 avril 2016. Dans le cadre de l'avenant n°3, une prorogation des subventions a été accordée à échéance du 12 septembre 2021. L'étude technique de raccordement de la voie verte aux deux agglomérations de l'Ile-Rousse et de Calvi doit être programmée rapidement.

Cette étude prévoit le franchissement des cours d'eau de la Figarella et du Fiume Seccu vers Calvi et le contournement de la colline du Sémaphore vers l'Ile-Rousse.

Le projet de cahier des charges est annexé à la présente délibération.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Etude	111 000 €	TEPCV 3 (92500 € ht x 80%)	74 000 €
		PETR Pays de Balagne	37 000 €
Total	111 000 €	Total	111 000 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical du PETR du pays de Balagne, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le cahier des charges annexé
- Charge le Président de lancer de cette opération
- Autorise le Président à signer tous les documents et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Modification du règlement intérieur du PETR du pays de Balagne

Retrait de la délibération

Le Président du PETR du pays de Balagne rappelle aux membres du comité syndical que lors de la dernière séance, l'assemblée a adopté le règlement intérieur du PETR du pays de Balagne via la délibération n°2020/016 en date du 17 septembre 2020.

Il indique à l'assemblée que la sous-préfecture de Calvi a fait parvenir un courrier, en date du 29 septembre 2020, précisant qu'il n'est pas prévu, dans les statuts du PETR, de donner procuration à un membre du comité syndical en l'absence de suppléants disponibles, alors que le règlement intérieur y fait référence.

En conséquence, le Président propose au comité syndical, de procéder à la modification des dispositions du règlement intérieur et notamment à la suppression de son article 12.

François-Marie MARCHETTI propose de ne pas délibérer ce jour pour annuler uniquement l'article 12, il propose que les élus fassent remonter leurs observations sur tous les articles du règlement. Il indique qu'il serait préférable que ce règlement intérieur soit visé par un juriste.

Marie-Josèphe CAPINIELLI souhaite également que ce document soit reconsidéré et propose d'en assurer la relecture juridique.

Pierre POLI suggère, au vu de ces remarques, que soit retirée la délibération prévue ce jour.

Renouvellement du Conseil de Développement Territorial du pays de Balagne

Le Président rappelle que le pays de Balagne comprend 3 entités que sont :

- Le Comité syndical qui est composé de 10 élus issus des 2 communautés de communes de Balagne
- La Conférence des Maires dont les membres sont les 36 Maires de Balagne
- Le Conseil de Développement Territorial dont les membres sont issus de la société civile

Il indique que toutes les communes ont été sollicitées par courrier électronique pour proposer des candidatures au conseil de développement territorial. A ce jour, à peine une vingtaine de personnes souhaitent intégrer cet organe.

François-Xavier ACQUAVIVIA indique qu'il y a une mauvaise répartition des participants entre les collèges. Le collège n°2 « collège des activités de services » ne comprend que 2 membres

seulement. Il est important de les renforcer et rappelle que l'implication du citoyen est utile pour faire du développement.

Délibération 2020/025

CONSIDERANT les statuts du PETR adoptés le 23 février 2017 instituant dans son article 9 un Conseil de Développement Territorial ;

CONSIDERANT les élections municipales de 2020 qui entraînent le renouvellement des trois instances du pays de Balagne que sont le Comité Syndical, la Conférence des Maires et le Conseil de Développement Territorial ;

CONSIDERANT le règlement intérieur du PETR et notamment son article 8 consacré au Conseil de Développement Territorial du pays de Balagne ;

CONSIDERANT que chacun des membres du Conseil de Développement s'engage à signer le règlement intérieur du Conseil de Développement en 2 exemplaires, le premier exemplaire étant remis au membre, le second au secrétariat technique. La non adhésion au nouveau règlement intérieur est une cause de révocation du membre.

CONSIDERANT que le conseil de développement territorial du Pays de Balagne est refondé en 3 collèges, sur la période 2020-2026 devant chacun désigner 2 représentants :

- Collège des activités productives (agriculture, artisanat, industrie et innovation)
- Collège des activités de service (commerce, hôtellerie, restauration, professions libérales, transports)
- Collège des activités sociales et associatives (insertion, culture, environnement, sports, loisirs)

CONSIDERANT que les Maires des 36 Communes de Balagne ont été sollicités pour proposer la candidature de nouveaux membres désireux de s'investir dans un engagement citoyen pour l'avenir de la Balagne

CONSIDERANT que les membres du conseil de développement sont désignés par délibération du Comité Syndical

Le Président DEMANDE au comité syndical d'examiner les candidatures et de procéder à la désignation des membres.

LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE,

Désigne les membres suivants au Conseil de Développement Territorial du PETR du pays de Balagne :

Collège des activités productives	
BREGARD	Étienne
CAUDRON	Abigail
COLOMBANI	Alix
LECLERQ	Stan

TEALDI	Joseph-Marie
TORRELLI	Virginie
Collège des activités de service	
BIANCONI	Olivier
GAZZO	Amélia
Collège des activités sociales et associatives	
AGOSTINI	Jean-François
BRICIER	Hélène
CASALONGA	Jérôme
CASANOVA	Pierre
CRUCIANI	Pierre-Paul
GIUNTINI	Frédéric
MAESTRACCI	Gérard
MARANINCHI	Stéphanie
TORRELLI	Arnaud

Modification de la composition des membres du comité de programmation Leader

Délibération 2020/026 : Programme Leader – Modification de la liste des membres du comité de programmation Leader

Le Président rappelle que, lors du dernier comité syndical en date du 17 septembre 2020, la délibération 2020-019 prenait en compte le renouvellement des membres du collège public du comité de programmation Leader concernant les 2 Communautés de Communes.

La Collectivité de Corse vient de nous communiquer officiellement l'acte nous permettant de renseigner les noms du titulaire et du suppléant qui représentent la Collectivité de Corse au sein du collège public du comité de programmation.

En conséquence le comité syndical :

DECIDE de modifier la liste des membres du comité de programmation comme suit :

Collège public : 7 titulaires + 7 suppléants		
MEMBRES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Communauté de communes Calvi Balagne	Jean-Marie SEITE	Jean-Michel NOBILI
	François MARCHETTI	Pierre GUIDONI
	Roxane BARTHELEMY	Jean-Marc BORRI
Communauté de communes Lisula Balagna	Jean-Paul GUERRIERI	Barthélémy COLOMBANI
	Pierre POLI	Lionel MORTINI

	Marie-Josèphe CAPINIELLI	Attilius CECCALDI
Collectivité de Corse	Marie SIMEONI	Frédérique DENSARI

Les membres du comité syndical, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, approuvent et adoptent la nouvelle composition du Comité de Programmation du GAL du Pays de Balagne dont la liste des membres du collège public figure ci-dessus.

Questions diverses

Pose des bornes de recharges électrique pour les communes

Le PETR du pays de Balagne a fait l'acquisition de 30 bornes de recharges de véhicules électriques dans le cadre de la convention TEPCV en 2019. Ces bornes doivent faire l'objet d'une pose sur l'ensemble du territoire dans le cadre de l'avenant TEPCV 3 qui se termine le 21 septembre 2021.

Le Président rappelle qu'il avait été envisagé que le Syndicat d'Électrification se charge de la pose et de la gestion de ces installations. Un problème de compétence avait été soulevé par les services de l'Etat. Le Syndicat d'Électrification doit délibérer pour prendre cette compétence et solliciter ensuite l'adhésion des communes.

Le Président propose, compte-tenu des délais restreints concernant l'échéance de la convention TEPCV qui finance le projet de pose, de lancer un marché portant uniquement sur la pose de ces installations afin de ne pas perdre les subventions. La pose des compteurs et le raccordement au réseau seront réalisés par le SIEEP. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du comité syndical et il conviendra de délibérer pour lancer le marché de travaux d'implantation des bornes de recharges électriques.

SCOT : compte-rendu et suite de l'atelier de travail du 8 octobre 2020 à Calvi

Le Président rappelle qu'a eu lieu le 8 octobre 2020 au complexe sportif de Calvi Balagne un atelier organisé par le Pays de Balagne, avec l'appui technique du CEREMA et de l'AUE, pour réengager la dynamique d'élaboration du SCoT. Il rappelle la présence du sous-préfet, de l'AUE, de la DDTM, d'une vingtaine de communes dont des nouveaux maires élus depuis peu et le Président et le Directeur du Syndicat Mixte de la Provence Verte.

Le pays de Balagne va lancer un second atelier pour trouver une traduction opérationnelle aux idées qui ont été évoquées lors du premier atelier.

Le Président souhaite prendre le temps de discuter de ce point lors de cette séance du comité syndical.

Il expose ce qui fait consensus :

- Le projet de SCoT est un projet politique dont les élus doivent s’emparer collectivement
- La culture et le patrimoine ont été identifiés comme un sujet qui pourrait occuper une place centrale dans le projet de SCoT
- L’expression d’un relatif consensus sur la nécessité de faire évoluer l’armature urbaine au profit d’un rééquilibrage du territoire (polarités de l’Ile-Rousse et Calvi, articulation littoral et piémont), en lien avec les enjeux de mobilité, d’infrastructures, d’accès au logement, de développement économique et de services
- La nécessité de prendre en main le devenir touristique du territoire et de trouver un équilibre entre développement touristique, agricole et économique
- L’importance de la préservation des terres agricoles et ressources naturelles (eau) pour renforcer la résilience du territoire. La nécessité d’avoir un projet agricole commun et cohérent pour mettre en œuvre la préservation/valorisation des terres agricoles.
- Un objectif partagé d’offrir du logement accessible et de qualité aux résidents mais dont l’atteinte se heurte à de multiples difficultés : intégration urbaine, adéquation aux besoins et aux revenus des habitants, rétention...
- Des difficultés pour mobiliser et maîtriser le foncier, ce qui laisse entendre la nécessité d’accompagner l’élaboration du projet de SCoT et sa déclinaison locale dans les PLU par des politiques foncières volontaristes pour maîtriser le foncier et la promotion d’outils de maîtrise ou de mobilisation.

Le Président propose au comité syndical de créer des commissions thématiques, pilotées chacune par un binôme d’élus issu des membres titulaires et suppléants du comité syndical. Il propose également d’ouvrir ces commissions à d’autres élus de Balagne pour avoir des personnes impliquées et motivées.

Ces commissions thématiques permettront, d’une part, de structurer les débats du deuxième atelier et, d’autre part, de piloter, au-delà de l’atelier, la rédaction des documents du SCoT pour qu’il constitue réellement un document politique issu du territoire.

Les commissions proposées sont mises en débat comme suit :

N°	Commission	Thèmes abordés
1	Armature urbaine et mobilité	Pôles urbains, secondaires et d’équilibre Besoins de déplacements Réseau routier Transports en commun Mobilités actives
2	Habitat, logement et services à la population	Qualité de vie Services de proximité Santé Habitat, logement Loisirs
3	Productions et ressources locales, risques naturels	Agriculture Pêche et aquaculture Artisanat Eau Énergie Incendies Inondations
4	Urbanisme, paysages, architecture	Formes urbaines Densification Extensions urbaines Mitage Artificialisation, imperméabilisation Coupures vertes Silhouettes Identité culturelle
5	Développement économique,	Zones d’activité Commerces, hôtellerie, restauration

	emploi	Tourisme BTP Innovation Précarité, exclusion, insertion
--	--------	---

Le Président souligne que le SCOT est le document de planification pour les 15 prochaines années. Attilius CECCALDI demande quel est le calendrier ? Comment les élus vont travailler avec AUE ? Part-on de zéro en ignorant tous les travaux précédemment réalisés ? Il interroge sur la méthode.

Le Président répond que le travail réalisé auparavant sera conservé mais le pays de Balagne va se concentrer sur ce qui est bon à prendre dans le PADD. Les diagnostics et enquêtes précédemment réalisés seront exploités. Le CEREMA a mené plusieurs diagnostics thématiques et études de parangonnage. L'assistance du CEREMA arrive bientôt à son terme mais l'AUE va nous accompagner pour exploiter tous les documents existants, animer des ateliers et rédiger un document issu du territoire.

Les commissions thématiques font partie de la méthode.

Attilius CECCALDI accueille favorablement l'idée que la méthode est en cours d'élaboration, et que celle-ci va se constituer au fur et à mesure de l'avancement du travail.

Jean-Louis DELPOUX avance l'idée que soit réduit le nombre de commission de 5 à 3 car il y a beaucoup d'imbrication dans les sujets abordés.

Attilius CECCALDI partage cet avis et indique la nécessité d'une représentation des élus au delà du pays grâce à une participation des élus des communautés de communes et des communes.

François-Marie MARCHETTI rejoint les observations de Messieurs Delpoux et Ceccaldi concernant la multiplication des commissions à 2 voire 3 maximum. Le nombre de 5 commissions est trop important.

Pierre POLI propose au comité syndical de restreindre à 3 commissions au lieu de 5. Les réunions seront ouvertes à tous les élus qui souhaitent y participer. Jean-Marie SEITE qui est le Vice-Président du PETR sera comme Pierre POLI présent à toutes les commissions.

Pierre POLI, à l'appel des noms de chaque participant à cette visioconférence, demande à chacun quelle commission il souhaite intégrer. Le résultat est le suivants :

N°	Commission	Nom
1	Armature urbaine et mobilité Habitat, logement et services à la population	Jean-Marie SEITE Angèle BASTIANI Marie-Josèphe CAPINIELLI Barthélemy COLOMBANI
2	Développement économique, emploi Productions et ressources locales	François-Marie MARCHETTI Attilius CECCALDI Étienne SUZZONI
3	Urbanisme, paysages, architecture, risques naturels	Jean-Louis DELPOUX François ROSSI William MONTI ROSSI François ACQUAVIVA Stella ACQUAVIVA

Pierre POLI indique que rapidement aura lieu l'atelier n°2 avec une restitution de l'atelier du 8 octobre et une séquence gouvernance et méthode en collaboration avec l'Agence de l'Urbanisme de la Corse et le CEREMA, fin novembre début décembre. Il est essentiel d'être réactif et de programmer rapidement des réunions de travail pour que les élus puissent s'impliquer dans l'élaboration du SCOT de Balagne.

Jean-Louis DELPOUX indique que son calendrier est extrêmement chargé en raison de la finalisation du PLU de Calvi et qu'il faut programmer les séances de travail au moins 3 semaines avant.

Pierre POLI signale que le CEREMA va terminer son accompagnement le 30 novembre 2020. Devant cet impératif, il sera proposé un sondage doodle dès le lendemain de ce comité, pour planifier l'atelier n°2 et les réunions des 3 commissions. Il est important de continuer à travailler pour ne pas ralentir ce travail.

Liste des délibérations prises

2020/024	Lancement de l'étude technique de raccordement de la voie verte aux 2 agglomérations (Calvi et l'Ile-Rousse)
2020/025	Renouvellement des membres du Conseil de Développement Territorial
2020/026	Programme Leader – Modification de la liste des membres du comité de programmation Leader

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40

Fait à l'Ile-Rousse, le mardi 9 février 2021

Le Président,
M. Pierre POLI